

Thème VI

Accès à un établissement scolaire

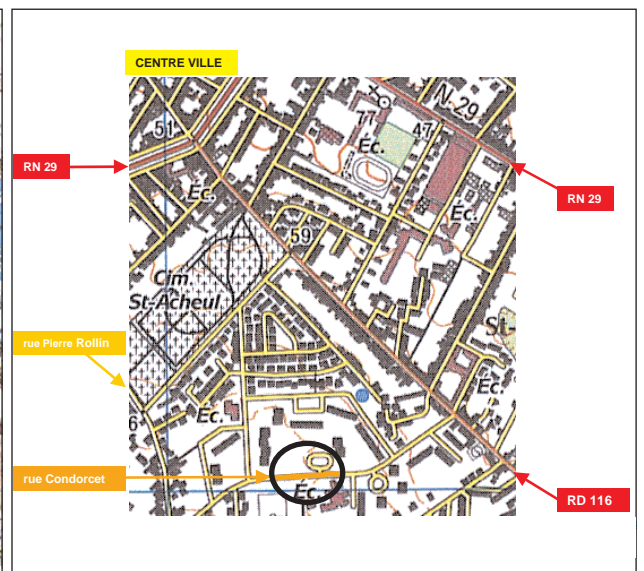
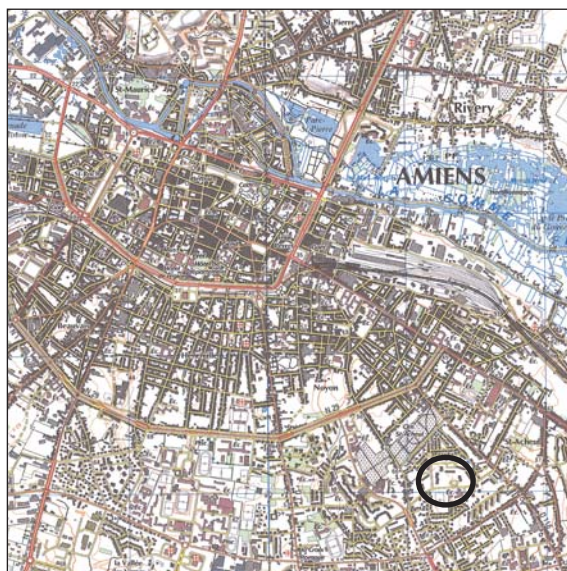
Aménagement des abords d'une école

Localisation du site et caractéristiques

L'aménagement se situe dans la commune d'AMIENS (SOMME), sur la rue CONDORCET, au niveau de l'école primaire du même nom. Cette rue est une voie communale bidirectionnelle de 6,00 mètres de large. Elle constitue un axe de communication important en ceinture du centre-ville.

Cette voie supporte un trafic de desserte de quartier et d'échanges au sein de la périphérie sud-est d'AMIENS.

En 2005, le trafic moyen journalier est de 2600 véhicules avec un trafic poids lourds peu important (de l'ordre de 1,5%).



L'aménagement se situe sur un tronçon rectiligne de la rue Condorcet face à l'école. Cette rue assure la liaison entre deux pénétrantes d'Amiens à savoir, la rue de Cagny (RD 116) et la rue Pierre Rollin.

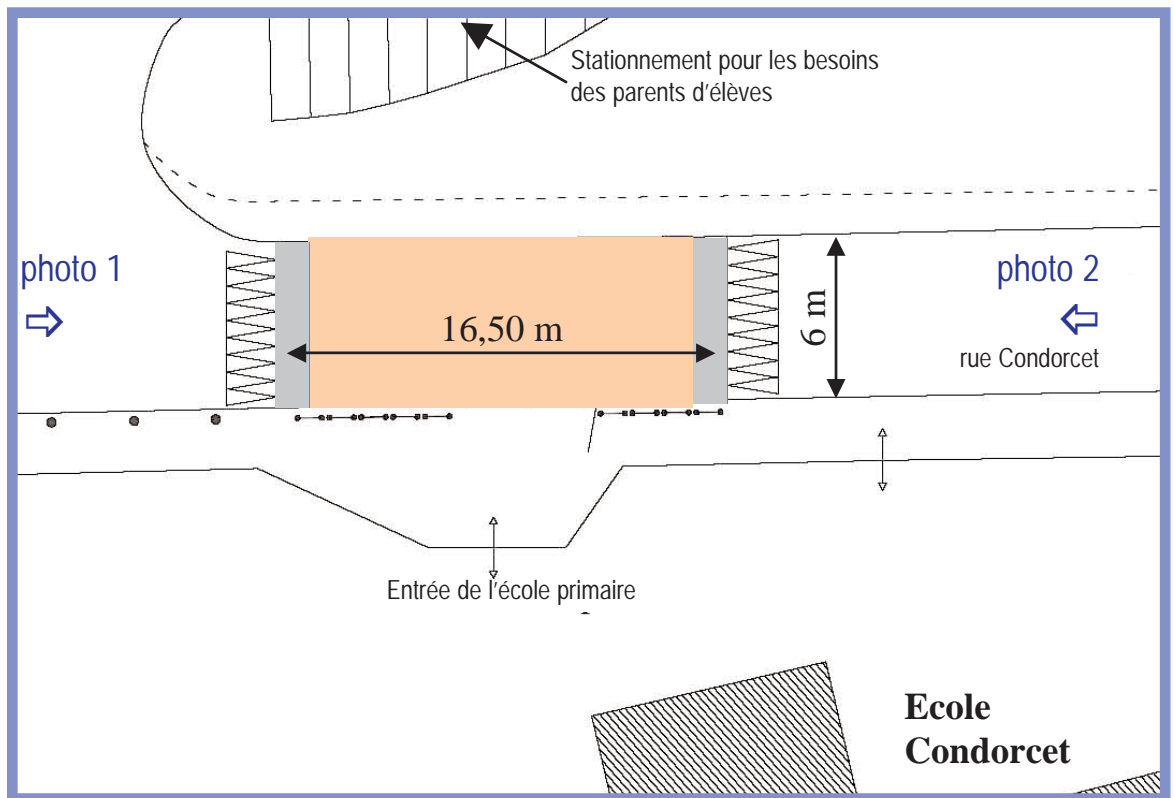
▲ Problèmes rencontrés avant aménagement

En 1999, suite à l'accident mortel d'un enfant à proximité d'une autre école d'AMIENS, la ville a décidé de sécuriser les abords de l'ensemble des établissements scolaires. Cette volonté municipale a été confortée par les demandes des parents d'élèves ainsi que du personnel enseignant.

Aux heures d'entrées et de sorties de l'école de la rue CONDORCET, on constate d'importants conflits d'usages et d'usagers :

- un stationnement anarchique des parents quand ils déposent ou reprennent leurs enfants;
- la traversée des piétons en dehors du passage prévu à cet effet.

▲ Description de l'aménagement



Vue en plan du plateau surélevé

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- améliorer la lisibilité des échanges générés par l'école;
- renforcer la modération des vitesses au droit de l'école;
- organiser le stationnement face à l'école.

L'aménagement réalisé en 2001 consiste en :

- un plateau surélevé d'environ 16,50 mètres de long avec triangles blancs de part et d'autre des rampes;
- une signalisation avancée de danger type A2b signalant la présence du plateau ainsi qu'un panneau B14 limitant la vitesse à 30 km/h;
- une signalisation d'indication placée au droit du passage piéton, à savoir un panneau de type C20a indiquant la traversée des piétons;
- la pose de bornes en amont et en aval du plateau interdisant le stationnement sur les trottoirs à proximité de l'école, au profit de l'utilisation d'un espace disponible proche;
- l'implantation de barrières métalliques permettant de canaliser la circulation piétonne de part et d'autre du passage piétons.

CETE NORD-PICARDIE



PHOTO 1 - : Plateau surélevé face à l'accès de l'école CONDORCET, en plus du plateau et de la signalisation, le mobilier urbain renforce la perception de la traversée aménagée.

PHOTO 2 - La mise en place de potelets interdisant le stationnement sur le trottoir a incité les parents d'élèves à stationner sur l'espace réservé à cet effet (à gauche sur la photo).



CETE NORD-PICARDIE

▲ Coût et modalités de financement

En 2001, le coût des travaux s'élève à 33 540 € TTC, entièrement financé par la Communauté d'Agglomération AMIENS MÉTROPOLE.

▲ Bilan

Depuis la réalisation de cet aménagement, aucun accident matériel ou corporel n'est à déplorer. Il répond aux objectifs initiaux et donne satisfaction aux parents d'élèves comme aux enseignants. Il canalise mieux les usagers et limite les points de conflit. Il est plus en adéquation avec un environnement apaisé.

Désormais, les parents d'élèves utilisent le stationnement situé face à l'école.

Commentaires

Les aménagements réalisés sur les sorties d'écoles s'inscrivent dans la politique de sécurisation des accès aux établissements scolaires menée par la ville d'AMIENS. Elle a procédé à des aménagements spécifiques sur l'ensemble des écoles de son périmètre, soit une centaine de groupes scolaires.

Afin de respecter les recommandations du Certu à propos du guide des coussins et plateaux (novembre 2000), le marquage des triangles blancs aurait dû être réalisé du bas en haut des rampants.

En l'absence de véhicules lourds et sans trafic important, la largeur de la chaussée aurait pu être réduite, notamment au droit du plateau, afin de favoriser davantage la modération des vitesses et permettre une meilleure perception de l'accès scolaire.

L'analyse de l'accidentologie menée pour améliorer la sécurité des usagers en sortie d'école doit être réalisée sur un périmètre élargi. En effet, même si l'insécurité est perçue devant l'école, c'est sur le chemin de l'école que les accidents ont lieu le plus souvent. Une telle approche aurait permis d'étendre les réflexions à des zones 30 et au traitement des points difficiles dans les cheminements.

Cette fiche fait partie d'une collection intitulée «Petits aménagements de sécurité» commune au Certu et au Sétra. Les fiches concernant le milieu urbain sont éditées par le Certu, celles concernant la rase campagne par le Sétra. Cette série de documents a pour seule vocation de constituer un recueil d'expériences. Celles-ci ont été réalisées dans un contexte précis et ne peuvent être reproduites sans précaution. Ce document ne peut engager la responsabilité ni de son auteur, ni de l'Administration.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur [http : //www.certu.fr](http://www.certu.fr)

Coordination du groupe de travail

Certu : Jean-Luc REYNAUD ☎ : 33 (0) 4 72 74 58 53

Setra : Anne-Marie BARC ☎ : 33 (0) 1 46 11 31 41

Réalisation de la fiche

CETE Nord-Picardie : Jean-Marie LIPINSKI ☎ : 33 (0) 3 20 49 60 91

Réalisation du projet

AMIENS MÉTROPOLE

Direction des Services Opérationnels - Service études - Cellule de sécurité routière

Frédérique CHARLEY ☎ : 33 (0) 3 22 97 41 93

© 2006 Certu

La reproduction totale du document est libre de droits.

*En cas de reproduction partielle, l'accord préalable du Certu
devra être demandé.*

